

APPEL A PROJETS AMI PACA 2024

Faire vivre l'architecture sur notre territoire est un travail du quotidien.

Vous êtes nombreux à vous mobiliser sur des projets « au-delà » des agences, une pratique quelques fois même hors-les-murs à la rencontre des publics et des scolaires pour faire raisonner l'architecture d'une autre manière. Votre engagement est très précieux et nous savons qu'il nécessite, au-delà du temps et de l'énergie, des compétences et de la pédagogie, des moyens financiers pour vous accompagner dans vos idées de diffusion architecturale.

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes est régulièrement sollicité pour accompagner des projets dans la région. Ainsi, afin de faire émerger le plus de projets sur l'ensemble du territoire de la région PACA et de mieux vous permettre de planifier les actions, les élus du Conseil Régional ont décidé de lancer le premier Appel à Manifestation d'Intérêt, l'AMI-PACA pour l'année 2024.

Celui-ci s'adresse à plusieurs catégories de porteurs de projets : associations, collectifs, écoles, syndicats, étudiants en architecture, entrepreneurs...

Vous avez un projet pour la diffusion architecturale ?

Suivez le mode d'emploi ... **Et participez !**

Les objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt ?

L'appel à manifestation d'intérêt vise à recenser et impulser les actions culturelles mises en œuvre par tous les acteurs qui souhaitent s'associer à l'Ordre des architectes.

Les projets devront s'inscrire pleinement dans les missions et objectifs de l'Ordre et devront inclure un partenariat avec l'institution qui se déclinera via des moyens humains, financiers ou matériels.

Pour rappel, l'Ordre a une mission de service public, celle de **garantir l'intérêt public de l'architecture**.

En outre, il faut également que les projets puissent répondre à au moins un des 2 objectifs suivants :

1. Contribuer à la diffusion architecturale dans la région PACA ;
2. Renforcer la proximité et la solidarité entre les architectes de notre région.

Comment déposer mon projet ?

Pour répondre à cet AMI, il suffit de :

1. Remplir la fiche projet (voir ci-dessous) et un budget sous le format Excel (ci-joint) ;
2. Les envoyer par email à ordredesarchitectes@croapaca.fr avant la date de clôture fixée au 3 novembre 2023 à 00h.

Si vous avez des questions ou des demandes de précisions tout au long du processus de dépôt du dossier vous pouvez contacter l'équipe de l'Ordre au 0492122400.

Quels sont les projets attendus ?

Les formats proposés sont libres. En voici quelques exemples possibles (liste non-exhaustive : conférences, balades urbaines, installations, visites architecturales, cours publics, ateliers dessins, cinéma d'architecture en plein air, etc...).

Les projets déposés devront répondre aux enjeux suivants :

- Faire vivre l'architecture dans notre territoire !
- Veiller à bien s'inscrire dans les missions et objectifs de l'Ordre ;
- Cibler les architectes, les étudiants, le public scolaire, le public, les institutionnels ou les élus locaux ;
- Avoir un budget compris entre 1000 et 2500€ par projet ;
- Être mis en œuvre entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024 ;
- Assurer le suivi budgétaire et la conservation de toutes les factures pour pouvoir justifier des dépenses effectuées avec la somme allouée par l'Ordre ;
- Utiliser des ressources libres de droit ou produire des ressources libres de droits.

Le calendrier

- 15 septembre 2023 : Lancement de l'Appel à manifestation d'Intérêt
- 3 novembre 2023 : Clôture des dépôts de dossiers
- 15 décembre : Jury final organisé par l'Ordre
- 18 janvier 2023 : Annonce et présentation des projets sélectionnés lors de la cérémonie des vœux 2024

A qui s'adresse cet AMI et suis-je éligible ?

Sont éligibles les projets qui se dérouleront de **janvier à décembre 2024** et se situeront sur le périmètre de la candidature par des architectes inscrits à l'Ordre des Architectes.

Chaque projet doit faire l'objet d'un dépôt via mail à raison de deux projets maximum par porteur de projet.

Les projets portés en partenariat entre plusieurs structures seront déposés par un porteur de projet unique. Le dossier listera alors les différentes parties prenantes.



Les structures candidates doivent respecter les différentes législations en vigueur et devront signer une convention de partenariat avec l'Ordre. Elles doivent être basées en région PACA et au moins composé d'un.e architecte inscrit.e à l'Ordre ou d'un.e étudiant.e en architecture.

Rappels :

Les dossiers doivent être envoyés par mail à cette adresse : ordredesarchitectes@croapaca.fr

Date de clôture de l'appel à projets : **3 novembre 2023**

Fiche projet

Titre projet	
Nom de la structure porteuse du projet	
Adresse postale du siège sociale	
Numéro de Siret	
Date de création de la structure	
Nom et Prénom du (de la) Président(e) ou du (de la) Directeur(trice)	
Nom et prénom du responsable du projet	
E-mail du Responsable	
Téléphone du Responsable	
Noms prénoms et numéros d'inscription des architectes impliqués dans la structure	
Existe-t-il des structures partenaires ?	
Si oui : Nom de la ou des structure(s) partenaire(s)	
Le partenariat est-il confirmé ?	
Modalités du partenariat	
Résumé du projet	

<p>Objectif (s) parmi :</p> <p>1. Contribuer à la diffusion architecturale en région PACA ;</p> <p>2. Renforcer la proximité et la solidarité entre les architectes de notre région ;</p>	
<p>Public(s) visé(s) parmi : architectes/élus/grand public/scolaires/étudiants</p>	
<p>Action(s) spécifique(s)</p>	
<p>Dans quelle mesure constatez-vous une corrélation avec les objectifs cités ?</p>	
<p>Quelle est la portée géographique du projet ? échelle locale, départementale, régionale ?</p>	
<p>Dans quelle(s) commune(s) se déroulera votre projet ?</p>	
<p>Quel est le calendrier prévisionnel du projet ?</p>	
<p>DIMENSION BUDGETAIRE</p>	
<p>Quel est le budget total estimé ?</p>	
<p>Merci d'annexer le plan de financement sous Excel</p>	